

**PROJET DE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 FEVRIER 2025**

À approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal

Présents : Mmes SAILLARD Marie-Pierre, SOUCHA Lydia et Mrs THERY Jean-Bernard, COQUERET Didier, SAILLARD Fabien, VIENNET Simon, PEREIRA Stéphane, VIENNET Julien (arrivé à 21 h)

Excusés : Mme CHARDON Aurélie (procuration à THERY Jean-Bernard), Mr. JEANNIN Vincent (procuration à SAILLARD Marie-Pierre)

Absente : Mme LEFORT Dominique

Convocation du 31/01/2025

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 06 décembre 2024
- Projet réhabilitation Restaurant
- Projets 2025 - préparation des budgets
- Agence de l'eau - redevance consommation eau potable
- Pylône Relais téléphone
- Subventions aux associations - 2025
- Affaires diverses
 - Ramassage des bacs d'ordures ménagères rue du lac et rue du bocage
 - Divers

1 - Approbation compte-rendu réunion du 06 décembre 2024

Une modification a été demandée par Monsieur Fabien Saillard qui souhaite voir apparaître dans le compte-rendu : *Après contact avec la fondation du Patrimoine, la mairie a mis en place un projet de collecte de dons afin de soutenir financièrement le projet de réhabilitation des vitraux et du porche de l'Eglise. Cette collecte qui durera deux ans, permet de faire des dons à la fondation, qui sont déductibles des impôts pour les entreprises et les particuliers.*

Par ailleurs, il était opposé à la distribution des tracts dans les boîtes aux lettres afin de ne pas interférer avec l'association « Notre Eglise de Malpas ».

Le Compte-rendu sera modifié dans ce sens.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçu du conseil municipal :

- Signature devis de SNCTP qui a réalisé les travaux relatifs aux réseaux secs du clos neuf pour la réalisation d'un plan de recollement : 600 € HT

2 - Pylône Relais téléphone

Monsieur Coqueret informe que suite à la sollicitation de Valocôme pour acheter le terrain sur lequel se situe le relais téléphone, il a également été contacté par ATC. Cette société est l'exploitant actuel du pylône : elle propose également à la commune d'acquérir le terrain à un tarif avoisinant les 5 000 € et menace de démonter le pylône en cas de vente à Valocôme.

Dans le bail actuel, ATC loue le terrain 500 € / an.

Le Conseil, à l'unanimité des présents décide de ne pas vendre le terrain et de maintenir le bail actuel jusqu'en 2031 comme prévu initialement.

3 - Réforme Agence de l'eau

Monsieur le maire présente la réforme de l'Agence de l'eau qui a supprimé la redevance pollution domestique (0.29 € / m³) pour la remplacer par une redevance consommation eau potable (0.43 € / m³).

A cela s'ajoutera une surtaxe liée au rendement des réseaux, de 0.01 € à 0.05 € / m³. Pour la commune de Malpas, c'est la surtaxe la plus faible qui est retenue soit 0.01 € supplémentaire.

Ces montants seront prélevés sur les prochaines factures d'eau et reversés à l'Agence de l'eau.

4 - Subventions 2025

Le Conseil vote, à l'unanimité des présents, les mêmes montants qu'en 2024 soit 100 € à l'ADMR Lacs et Montagnes du Haut Doubs et à la Fondation du patrimoine

80 € à l'Adapei et au Club du 3^{ème} Age,

70 € à Pour un p'tit plus et Vivre Ensemble,

50 € aux Donneurs de sang, à l'Association des Paralysés de France, à la Banque Alimentaire, à La ligue contre le cancer, Vaincre la mucoviscidose, Au p'tit panier, Semons l'Espoir, Les restos du cœur, le Souvenir Français, et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers des 2 lacs

40 € au comice agricole de Pontarlier et

30 € à la Prévention routière

Soit un montant total de 1070 €

Le Conseil ajoute également la somme de 300 € à l'association « Notre Eglise de Malpas ».

Toutes ces sommes seront versées après vérification que la commune a bien reçu une demande.

Monsieur le maire présente l'association Haut Doubs Solidaire présidé par Julien Letoublon qui propose des projets de solidarité sur notre secteur pour venir en aide aux familles en difficulté (maladie, handicap...)

5 - Complémentaire santé

Le Conseil donne mandat au Centre de Gestion du Doubs pour consultation groupée des organismes de mutuelle à proposer aux agents des collectivités territoriales,

Arrivée de Julien Viennet (21 h)

6 - Ramassage des bacs d'ordures ménagères rue du lac et rue du bocage

Monsieur le Maire présente les nouvelles modalités de ramassage à compter du 1^{er} janvier 2026 du fait de l'acquisition d'un nouveau camion de 13 m de long par la CCLMHD.

Ce camion ne pourra faire demi-tour rue du bocage et rue du lac;

La Communauté de communes ayant la compétence, a rencontré les élus pour trouver une solution. Elle propose soit des apports volontaires dans un bac commun situé en bout de rue, soit un point de regroupement des bacs individuels.

Est également évoqué la solution d'une colonne enterrée sur la commune pour déposer des sacs avec un badge.

La communauté de communes prendra contact avec les usagers concernés.

7 - Vente de terrains

Monsieur le maire revient sur les accords de principe de vendre du terrain à M et Mme Mattioli et à M e t Mme Vembouly.

M et Mme Mattioli ont confirmé leur souhait d'acquérir la parcelle B 33 d'une surface de 258 m² au prix de 30 € / m². Accord du conseil à l'unanimité.

Concernant la demande de M et Mme Vembouly, la commune reste vendeur mais la surface concernée doit être délimitée par un géomètre afin d'être déclassée puis vendue. Un contact et un rdv sur place aura lieu prochainement. Il est précisé que les frais de bornage afférents à ce dossier seront à la charge du demandeur. Accord du conseil à l'unanimité.

8 - Projet réhabilitation du restaurant

Monsieur le maire rappelle le coût global estimé par l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage : 1 338 669 € HT, montant sur lequel la commune peut prétendre à environ 400 000 € de subvention.

Le Conseil doit, à ce stade, se prononcer sur la poursuite ou non du travail de Soliha. Nous sommes à ce jour, à la fin de la tranche ferme du contrat : diagnostic architectural, présentation de plusieurs options, choix d'une option, évaluation financière.

La municipalité a rencontré le Trésorier pour connaître la situation financière de la commune et les possibilités de financement d'un tel projet. Il fera une analyse financière plus fine après le vote des budgets 2025, analyse prospective pour les 5 prochaines années.

Au vu des montants annoncés, et de la capacité financière de la commune pour un tel projet, le Conseil décide de ne pas continuer avec Soliha et de ne pas donner suite aux tranches 2 et 3 de l'AMO. La demande de subvention (80 % de l'étude AMO) sera faite au conseil départemental.

Il souhaite toutefois mettre aux normes les installations du restaurant, notamment la cuisine et d'envisager la création d'un bâtiment destiné à la chaufferie.

Le Conseil valide le devis de Boucard pour un séparateur de graisse qui s'élève à 6 840 € TTC.

9 - Projets 2025 - préparation des budgets

Monsieur le maire fait le point sur les comptes de résultat 2024. La trésorerie de la commune est correcte malgré le fait que les terrains constructibles ne sont à ce jour pas vendus (les actes devant notaire seront signés prochainement). La commune n'a d'ailleurs pas eu besoin de prêt relais pour faire face à l'achat de ces terrains.

Le Conseil définit les projets d'investissement à inscrire aux budgets 2025.

Il valide d'ores et déjà les devis de dallage pour l'abri-bus et pour la table de ping-pong pour un montant de 2 510 € HT et de réparation du mur du cimetière pour 2 140 € HT. Les autres devis relatifs à la réparation du mur de l'Eglise (3 750 € HT) et du mur de la fontaine rue de l'Eglise sont mis en attente.

La commune n'a pas connaissance à ce jour du montant des travaux de restauration du plafond de la sacristie (effondrement du plafond).

10 - Affaires diverses

- Monsieur le Maire fait le point sur les nouvelles modalités de subventions attribuées par le Conseil départemental.

Séance levée à 22 h 15.

Malpas, le 10 février 2025

Le secrétaire de séance
Marie-Pierre SAILLARD



Le Maire,
Jean-Bernard THERY

